

Une requête en annulation du permis de construire déposée sur le dossier de la Place de Gaulle à Chalon sur Saône.

• [Laurent GUILLAUMÉ](#)

Publié le 25 Novembre 2016 à 15:20

Le Collectif opposé au projet de la Place de Gaulle à Chalon sur Saône communique...

COMMUNIQUE

Origine : Collectif opposé au projet de la Place du Général de Gaulle
Suite au rejet (du 07 octobre 2016) par la Mairie du recours gracieux (du 25 septembre 2016) déposé contre le projet le Collectif a décidé de poursuivre l'action juridique en déposant auprès du Tribunal Administratif de Dijon une requête en annulation du permis de construire accordé par la Mairie de Chalon sur Saône le 27 juillet 2016.

Notre conseil a relevé les points principaux suivants pour demander au tribunal l'annulation du permis :

-absence de déclassement préalable du parking qui, de bien public devient de facto un bien dont va pouvoir jouir une société privée pour son propre usage.....

-modification du PSMV illégale car exonérant les promoteurs du projet de toutes les contraintes inhérentes au secteur

-contradictions entre le PADD et la nouvelle version du PSMV.....

-contradictions entre les exigences du PPRI et le projet proposé....

-méconnaissance des règles relatives au bruit et à celles de la sécurité.....absence de parking dans la demande de permis de construire....

Tout cela doit faire réfléchir les Chalonnais sur l'opportunité d'un projet qui de plus n'offre aucune garantie en termes d'attraction car aucune étude récente n'a été produite pour valider l'intérêt d'un tel ensemble commercial à cet emplacement.

De plus la durée de ce chantier (préparation de la place, dévoiement des VRD, construction du bâtiment, aménagement au sol des abords) sera plus proche de 18 mois que de l'année annoncée !

Pensez, entres autres nuisances, à l'absence de ce parking pendant toute cette période !!!!!

On peut aussi s'interroger sur l'opportunité de dépenses (minimum 1.5m€) issues du budget communal sur ce projet alors que d'autres lieux publics sont laissés dans un état lamentable (Place de Beaune....) ou que d'autres améliorations sont laissées en souffrance (accès sud de la Ville, extension du Port de Plaisance, raccordement de la ville aux réseaux de vois cyclables...) .

L'action du Collectif, s'exprimant aussi sur sa page Fb (Avenir de la place General de Gaulle à Chalon) vise à rééquilibrer les informations publiques disponibles autour de ce projet, ainsi qu'à recueillir les commentaires des Chalonnais